

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 5 JUILLET 2023 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Est absent à cette séance : M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2023-07-3053

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2023
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 juin 2023
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 juin 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 juin 2023
5. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Octroi de contrat – Modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement recirculation interne
 - 5.2 Octroi de contrat – Détection de fuite : Faille potentielle CET 7B – LET d'Hébertville-Station
 - 5.3 Octroi de mandat – Projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station – Offre de service pour questions complémentaires – Volet faunique et floristique
 - 5.4 Octroi de mandat – Projet d'agrandissement du LET d'Hébertville-Station – Offre de service pour questions complémentaires – Volet technique
6. Ressources humaines
 - 6.1 Approbation de la liste des personnes engagées du 7 juin au 5 juillet 2023

7. Communications, programmes et services
 - 7.1 Octroi de mandat – Offre de service 2024 d'INCITA programme Défi citoyen zéro déchet
 - 7.2 Octroi de mandat – Offre de service 2024-2026 du CREDD pour le programme éducatif au primaire *Pour une ÈRE solidaire*
 - 7.3 Octroi de mandat – Offre de service 2024-2026 du CREDD pour le programme éducatif au secondaire *Pour une ÈRE secondaire*
 - 7.4 Octroi de mandat – Conception d'une application Web pour le calendrier de collecte
 - 7.5 Octroi de mandat – Analyse de faisabilité du module calendrier
8. Autres
9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés de mois de mai 2023
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mai 2023 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mai 2023 du directeur général adjoint
 - 9.4 Octroi de mandat – Achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme *Une porte, un bac*
 - 9.5 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 040-2023 modifiant le règlement 026-2013 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
10. Affaires nouvelles
 - 10.1
11. Période de questions pour les citoyens
12. Date et lieu de la prochaine assemblée (6 septembre à Alma)
13. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2023

Résolution 2023-07-3054

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2023

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2023.

Résolution 2023-07-3055

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2023.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Résolution 2023-07-3056

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 juin 2023.

Résolution 2023-07-3057

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 juin 2023.

5. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-07-3058

5.1 OCTROI DE CONTRAT – MODIFICATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT RECIRCULATION INTERNE

ATTENDU QUE la Régie désire remédier aux nombreuses problématiques que rencontre la filière de traitement d'eaux usées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE le rapport du consultant spécialisé de la Régie fait état des aspects mécaniques à corriger et mentionne les recommandations pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé, soit D.M. Valve & Controls Inc. pour les valves télescopiques;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
D.M. Valve & Controls Inc.	13 607,29 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la modification de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station relativement à la fourniture d'équipement de recirculation interne à l'entreprise D.M. Valve & Controls Inc. pour un montant de 13 607,29 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-07-3059

5.2 OCTROI DE CONTRAT – DÉTECTION DE FUITE : FAILLE POTENTIELLE CET 7B – LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE depuis l'automne dernier, la Régie constate des irrégularités au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station en ce qui concerne la seconde pompe qui recueille les eaux de la géomembrane de deuxième niveau;

ATTENDU QUE des apports d'eaux anormaux suivant une période de pluie laissent croire à l'équipe de la Régie qu'il y aurait une faille dans la membrane;

ATTENDU QUE la campagne de détection de fuites par la technique du dipôle permet de détecter les potentielles perforations causées par la mise en place des matériaux de recouvrement;

ATTENDU QUE la Régie a demandé une offre de service à une entreprise qui a déjà réalisé des travaux similaires sur le site, soit Groupe Alphard inc.;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Groupe Alphard inc.	14 567,33 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la détection de fuite concernant une faille potentielle CET 7B au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station au Groupe Alphard inc. pour un montant de 14 567,33 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-07-3060

5.3 OCTROI DE MANDAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – OFFRE DE SERVICE POUR QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES – VOLET FAUNIQUE ET FLORISTIQUE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme afin de répondre aux questions des divers ministères québécois dans le cadre du projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'une liste de questions a été transmise à la Régie à la suite du dépôt de l'étude d'impact pour l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station incluant des aspects fauniques et floristiques sur le site prévu pour l'agrandissement;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à la firme Environnement CA qui a été chargée de la plupart des inventaires fauniques et floristiques dans le cadre de ce projet;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Environnement CA	56 993,11 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station concernant une offre de service pour des questions complémentaires quant au volet faunique et floristique à la firme Environnement CA pour un montant de 56 993,11 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station.

Résolution 2023-07-3061

5.4 OCTROI DE MANDAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET D'HÉBERTVILLE-STATION – OFFRE DE SERVICE POUR QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES – VOLET TECHNIQUE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme pour la réalisation d'études et d'analyses complémentaires visant à répondre aux questions dans le cadre du projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'une liste de questions émanant des différents paliers de gouvernements a été transmise à la Régie à la suite du dépôt de l'étude d'impact pour l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station à propos des aspects techniques traitant des dispersions atmosphériques des contaminants et de la modélisation atmosphérique des odeurs sur le site prévu pour ce projet;

ATTENDU QUE la Régie a demandé à l'entreprise WSP de déposer une offre;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	21 445,14 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station concernant une offre de service pour questions complémentaires quant au volet technique à l'entreprise WSP pour un montant de 21 445,14 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de l'agrandissement du LET d'Hébertville-Station.

6. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2023-07-3062

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 7 JUIN AU 5 JUILLET 2023

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'embauche des personnes suivante :

Titre du poste : Valoriste

Lieu de travail : Écocentre de Roberval

Statut : Permanent, temps partiel 20 h/sem.

Date d'embauche : 2023-06-08

Durée : Indéterminée

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Gérard Gravel

Titre du poste : Trieuse

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Temporaire, temps plein

Date d'embauche : 2023-05-29

Durée : 2 mois

Salaire : 20,03 \$/h

Candidate retenue : Mme Arianne Côté

Titre du poste : Trieur

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Temporaire, temps plein

Date d'embauche : 2023-06-05

Durée : 2-3 mois

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Shawn Lalancette

Titre du poste : Trieur

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Temporaire, temps plein

Date d'embauche : 2023-06-15

Durée : 2-3 mois

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Samuel Morin

Titre du poste : Trieur

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Temporaire, temps plein

Date d'embauche : 2023-06-20

Durée : 2-3 mois

Salaire : 20,03 \$/h

Candidat retenu : M. Pierre-Olivier Larouche

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des personnes engagées du 7 juin au 5 juillet 2023.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-07-3063

7.1 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICE 2024 D'INCITA PROGRAMME DÉFI CITOYEN ZÉRO DÉCHET

ATTENDU QUE la Régie désire mettre sur pied une cohorte de 20 à 30 foyers afin de proposer une approche pour réduire la production de matières résiduelles à la source en préconisant des méthodes durables;

ATTENDU QUE le projet débute en février 2024 selon les composantes suivantes :

- Un programme qui se déroule sur six mois afin d'outiller efficacement les membres des foyers participants au défi citoyen zéro déchet;
- Une formation de plus de 20 h pour les foyers concernant la transition écologique : conférences, ateliers, rencontres de discussion ainsi qu'un accompagnement individuel et des activités de mobilisation;
- L'accès, par ce programme, à une plateforme de formation autonome où les foyers sont invités à relever des défis mensuels dans le but de saisir toutes les facettes de la transition écologique;

ATTENDU QUE la Coopérative Incita applique un tarif préférentiel de lancement à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean de 495,00 \$ par foyer, pour un maximum de 20 foyers, soit un montant total de 11 385,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat concernant l'offre de service 2024 en lien au programme Défi citoyen zéro déchet à la Coopérative Incita pour un montant de 11 385,00 \$ incluant les taxes applicables.

Résolution 2023-07-3064

7.2 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICE 2024-2026 DU CREDD POUR LE PROGRAMME ÉDUCATIF AU PRIMAIRE POUR UNE ÈRE SOLIDAIRE

ATTENDU QUE depuis plus de vingt ans, le programme « Pour une ÈRE solidaire », initiative du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean offre un programme d'éducation relative à l'environnement aux écoles primaires du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE l'entente actuelle de financement du programme est valide pour les années 2020 à 2023;

ATTENDU QUE le programme se détaille comme suit :

- Volet atelier : Des ateliers d'éducation relative à l'environnement sont offerts aux enseignant(e)s de niveau primaire. Ils abordent différentes thématiques environnementales, notamment le concept des 3RV, les changements climatiques, etc.;
- Volet action solidaire : À travers la réalisation de projets concrets, les élèves et les enseignant(e)s sont amenés à prendre conscience de leur environnement et à faire des choix éclairés dans leur quotidien;
- Volet accompagnement : Un accompagnement personnalisé est offert pour répondre aux besoins des enseignant(e)s qui souhaitent s'engager activement dans un projet éducatif orienté vers l'action;

ATTENDU QUE le budget a été bonifié afin d'augmenter le nombre d'ateliers en présentiel dans les écoles;

ATTENDU QUE le nombre d'élèves rejoints passera de 6 000 à 10 000 élèves par année scolaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'offre de service 2024-2026 au CREDD pour le programme éducatif au primaire *Pour une ÈRE solidaire*. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des communications, programmes et services de 2023, et ce, pour une somme de 55 000,00 \$ pour la phase 2023 du projet.

Résolution 2023-07-3065

7.3 OCTROI DE MANDAT – OFFRE DE SERVICE 2024-2026 DU CREDD POUR LE PROGRAMME ÉDUCATIF AU SECONDAIRE POUR UNE ÈRE SECONDAIRE

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite offrir un programme d'éducation relative à l'environnement aux écoles secondaires du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE le programme se détaille comme suit :

- Volet atelier : Des ateliers d'éducation relative à l'environnement sont offerts aux jeunes de niveau secondaire. Ils abordent différentes thématiques environnementales, notamment la gestion des matières résiduelles, le principe des 3RV, les changements climatiques, etc.;

- Volet accompagnement : Le volet accompagnement s'adresse aux jeunes et aux enseignant(e)s qui souhaitent mettre en place des actions concrètes dans leur école afin de détourner les matières envoyées à l'enfouissement et ainsi aider à diminuer l'empreinte écologique des institutions scolaires;

ATTENDU QUE le programme souhaite rejoindre 2 250 élèves par année afin d'augmenter le nombre d'ateliers et de projets en présentiel dans les écoles;

ATTENDU QUE l'offre de service « Pour une ÈRE secondaire » 2024-2026 se détaille à 44 875,00 \$ par année;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'offre de service 2024-2026 au CREDD pour le programme éducatif au secondaire *Pour une ÈRE secondaire* pour un montant de 44 875,00 \$ par année. Aucune somme n'est à prévoir en 2023 étant donné que le projet débute en 2024.

7.4 OCTROI DE MANDAT – CONCEPTION D'UNE APPLICATION WEB POUR LE CALENDRIER DE COLLECTE

Ce point est reporté.

7.5 OCTROI DE MANDAT – ANALYSE DE FAISABILITÉ DU MODULE CALENDRIER

Ce point est reporté.

8. AUTRES

Aucun autre point.

9. FINANCES

2023-07-3066

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 mai 2023				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÉQUES DE MAI	Chèques et paiements # 27 053 à 27 338		49 239,62 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MAI	Bell Canada	2023-05-05	1 302 842,40 \$	p. 2 à 31
LISTE DE Paiement DIRECT ANNUEL EN MAI	SSQ, Telus, Microsoft 365 et Hydro Québec de mai		1 026,42 \$	p. 32
LISTE DES RETRAITS DE MAI			47 652,00 \$	p. 33
Via Desjardins	Frais d'avril	2023-05-28	2 754,01 \$	p. 34 à 35
BENEVA inc.	Assurances collectives de mai	2023-05-17	22 997,02 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-05-05	102,40 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écointre de Saint-Fililien	2023-05-15	126,42 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-05-15	515,00 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2023-05-02	2 006,65 \$	
Hydro Québec	Électricité Écointre et centre de transfert d'Alma	2023-05-04	2 119,81 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-05-05	13 124,62 \$	
Hydro Québec	Électricité Écointre de Harmandin	2023-05-08	232,15 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2023-05-08	2 781,02 \$	
Hydro Québec	Électricité Écointre d'Hébertville	2023-05-16	203,41 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2023-05-26	1 156,21 \$	
Hydro Québec	Électricité Écointre de Dolbeau-Mistassini	2023-05-26	393,67 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2023-05-26	1 146,34 \$	
Hydro Québec	Électricité Écointre et centre de tri de Roberval	2023-05-29	3 811,63 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2023-05-29	1 489,77 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 4 MAI	Salaires période se terminant le 29 avril et paie édue d'avril		68 536,47 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 11 MAI	Salaires période se terminant le 6 mai		62 593,55 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 18 MAI	Salaires période se terminant le 13 mai		69 071,51 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 25 MAI	Salaires période se terminant le 20 mai		67 594,35 \$	
RREMQ PAYÉS LE 23 MAI	Remise de divid		39 304,67 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE LE 24 MAI	Remise de divid		4 079,45 \$	
FTQ PAYÉS LE 10 MAI	Remise de divid		3 294,00 \$	
CSN PAYÉS LE 10 MAI	Remise de divid		624,60 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1 MAI	Période du 16 au 30 avril		75 409,12 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 10 MAI	Période du 1er au 15 mai		69 302,79 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 MAI	Période du 16 au 31 mai		83 729,67 \$	
			1 991 241,77 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		45 241,73 \$	p. 36 à 37
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		323 406,06 \$	p. 38 à 44
	Dépenses approuvées par résolution		355 965,79 \$	p. 45 à 46

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mai 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 1 991 241,77 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-07-3067

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MAI 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 45 241,73 \$ pour le mois de mai 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mai 2023 du directeur général.

Résolution 2023-07-3068

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MAI 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mai 2023 de 323 406,06 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mai 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-07-3069

9.4 AUTORISATION — ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE le programme *Une porte, un bac* permet aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'acquérir un bac roulant gratuitement pour les matières recyclables et les matières organiques;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont responsables des demandes et de la livraison des bacs chez les citoyens;

ATTENDU QUE la commande de bacs sera effectuée à Groupe IPL et qu'il faut prévoir un délai de livraison de 90 à 150 jours;

ATTENDU QUE le prix unitaire est de 85,50 \$ incluant la livraison et les taxes applicables pour un montant total de 43 851,11 \$;

ATTENDU QU'un montant de 14,50 \$ par bac s'ajoute pour l'entreposage et la distribution des bacs par Groupe Coderr;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser l'achat de 513 bacs de recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac » à Groupe IPL pour un montant de 43 851,11 \$ incluant les taxes applicables et d'autoriser la gestion des bacs au Groupe Coderr pour un montant de 8 552,42 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 040-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 026-2013 AYANT POUR OBJET DE DÉLÉGUER CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 040-2023 modifiant le règlement 026-2013 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

AVIS DE MOTION

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi sur les cités et villes, madame Véronique Fortin, représentante de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par la présente :

DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 040-2023 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Signature

Prénom et nom en lettres moulées

Date

RÈGLEMENT NUMÉRO 040-2023 AYANT POUR OBJET DE DÉLÉGUER CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. c. C-19, lequel s'applique à la Régie en vertu de l'article 620 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, la Régie peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire et employé le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en son nom;

ATTENDU QUE le conseil d'administration considère qu'il est dans l'intérêt de la Régie, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le présent règlement soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie spécifiquement prévus au présent règlement est délégué à la direction générale.

ARTICLE 3

Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général et le directeur général adjoint se voient déléguer des pouvoirs au nom de la Régie sont les suivants :

- a) La location ou l'achat de biens, marchandises ou fournitures pour un montant maximum de 10 000 \$ par dépense ou contrat;
- b) Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien de bâtiments ou d'équipements pour un montant maximum de 10 000 \$ par dépense ou contrat;

- c) Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de 10 000 \$ par dépense ou contrat;
- d) Les dépenses de construction en lien avec une directive de changement pour un montant maximum de 50 000 \$;

ARTICLE 4

Les fonctionnaires mentionnés à l'article 3 du présent règlement ont le pouvoir de passer au nom de la Régie les contrats nécessaires pour exercer les compétences qui leur sont dévolues.

ARTICLE 5

Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, être faite conformément au règlement en vigueur en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

ARTICLE 6

Les règles d'attribution des contrats par la Régie s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un contrat accordé en vertu du présent règlement. Toutefois, dans le cas où il est nécessaire que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire donne son autorisation à l'adjudication d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul le conseil d'administration peut demander cette autorisation au ministre.

ARTICLE 7

Le directeur général ou le directeur général adjoint doit préparer et déposer au conseil d'administration, à chaque séance ordinaire, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au présent règlement. Ce rapport doit au moins comprendre toutes les transactions effectuées précédemment à un délai de vingt-cinq (25) jours avant son dépôt, qui n'avaient pas déjà été rapportées.

ARTICLE 8

Les paiements associés aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peuvent être effectués par le directeur général ou le directeur général adjoint sans autre autorisation, à même les fonds de la Régie, et mention de tels paiements doit être indiquée dans le rapport qu'il doit transmettre au conseil d'administration conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19.

ARTICLE 9

Le présent règlement abroge et remplace, à compter de son entrée en vigueur, le *Règlement numéro 026-2013 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et des contrats*.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté, tel que ci-dessus mentionné, à la séance du 6 septembre 2023.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (6 SEPTEMBRE 2023 À ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 6 septembre prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2023-07-3070

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Yanick Baillargeon, la séance est levée à 15 h 20.

Luc Simard
Président

Guy Ouellet
Directeur général



RMR

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean